

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Admission en 1^{ère} année de licence

→ Public concerné :

candidats de nationalité étrangère non ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Confédération Suisse sollicitant une **1^{ère} inscription en 1^{ère} année de licence**.

→ 1 procédure : **Demande d'Admission Préalable (DAP)**

→ 1 calendrier : **du 1er octobre au 15 décembre 2024**

→ 2 conditions :

- justifier de l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires
- justifier d'un niveau de connaissance de la langue française adapté à la formation envisagée (**voir informations ci-dessous**).

→ 1 catalogue des formations :

<https://www.univ-lille.fr/etudes/decouvrir-loffre-de-formation/>

Les formations concernées par la procédure DAP sont disponibles sur « Etudes en France » :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

Modalités de candidature selon le pays de résidence :

- **Si vous résidez en France (résidence habituelle) :**

1. Télécharger la **DAP verte ou dossier vert**, sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-d-admission-prealable-en-premiere-annee-de-licence.html

2. Compléter le dossier

3. Déposer ou envoyer par voie postale le dossier au **relais scolarité** concerné (trouver l'adresse en fonction de la Faculté **sur ce document**)

A noter :

- 3 vœux de formations peuvent être formulés.
- Si vous choisissez 3 universités différentes, vous devrez adresser un dossier à chaque université.
- **Date limite de dépôt ou d'envoi du dossier (cachet de la poste faisant foi) : 15 décembre 2024.**

- **Si vous résidez à l'étranger dans un pays connecté à « Etudes en France » (cliquez ici) :**

Réaliser votre demande de **DAP blanche en ligne** sur votre espace « Campus France » :
<https://nom du pays.campusfrance.org/>

A noter :

- 3 vœux de formations peuvent être formulés en ligne.
- **Date limite de dépôt de la demande en ligne : 15 décembre 2024.**

- **Si vous résidez à l'étranger dans un pays non connecté à « Etudes en France » :**

1. Télécharger la **DAP blanche ou dossier blanc**, sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premiere-annee-de-licence.html/>

2. Compléter le dossier

3. Adresser le dossier au **Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France de votre pays de résidence.**

A noter :

- 3 vœux de formations peuvent être formulés.
- Si vous choisissez 3 universités différentes, vous devrez adresser 3 dossiers au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France de votre pays de résidence.
- **Date limite de dépôt ou d'envoi du dossier (cachet de la poste faisant foi) : 15 décembre 2024.**

Les universités feront connaître leur proposition d'acceptation au plus tard le 30 avril 2025. Vous aurez jusqu'au 31 mai 2025, pour vous prononcer sur l'acceptation ou non de la proposition.

Ne sont pas concernés par cette procédure :

Les candidats titulaires du baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du baccalauréat ou du baccalauréat européen.

Les candidats pouvant justifier d'une inscription dans une formation post-baccalauréat dispensée par un établissement français d'enseignement au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Dans ces 2 cas, la demande d'admission est à **formuler sur la plateforme nationale [Parcoursup](#) (calendrier 2025 en ligne).**

Les candidats venant effectuer des études en France dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre gouvernements ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire.

Les candidats en 1^{ère} année de DEUST ou de BUT (**voir accompagnement en ligne ci-dessous**)

Justificatifs de connaissance de la langue française :

Les candidats doivent justifier un niveau de connaissance du français suffisant afin de suivre de manière efficace la formation dispensée.

Cas de dispense :

- les ressortissants des états dont le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les résidents d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif, titulaires ou futurs titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats, dont les études secondaires se sont déroulées en majeure partie en français, dans un pays où le français n'est pas la seule langue officielle,
- les candidats ayant suivi un enseignement en langue française dans un établissement du second degré dont la liste est établie conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le ministre chargé des affaires étrangères,
- les titulaires du DELF B2 (Diplôme d'Études en Langue Française) ou du DALF C1 ou C2 (Diplôme Approfondi de Langue Française). N'oubliez pas de vérifier préalablement le niveau de langue attendu pour la formation dans laquelle vous candidatez.
- les candidats ayant passé avec succès les épreuves du TEF (Test d'Évaluation du Français), organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France,
- Les candidats ayant passé avec succès épreuves du TCF TP (Test de Connaissance du Français Tout Public) assorti d'une épreuve d'expression écrite.

Si vous ne répondez à aucun de ces cas, vous devrez passer les épreuves du **Test de Connaissance du Français Tout Public (TCF TP)**. Il s'agit du seul test officiel reconnu dans le cadre de la procédure DAP. Il est organisé par France Éducation international se déroule au sein des universités.

Pour les candidats résidant en France, les épreuves auront lieu en janvier/février 2025 et **pour l'académie de Lille, le 1^{er} février 2024 à 13h00 à Villeneuve d'Ascq**. L'inscription s'effectue du 15 octobre au 15 décembre 2024 sur le site :

<https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription/>

Plus d'infos sur : <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-tout-public?langue=fr>
L'épreuve est payante. Attention, sa réussite est une condition nécessaire mais ne donne pas obligatoirement droit à une inscription qui dépend également de vos diplômes.

CONTACTS UNIVERSITÉ DE LILLE :

Nous avons élaboré un outil de guidance en ligne afin de vous accompagner dans votre candidature. Celui-ci vous guidera en fonction de votre profil vers la bonne procédure à suivre et vous permettra de nous contacter :

<https://assistance.univ-lille.fr/scolarite/etudiant>

Choisissez « Candidater à l'Université de Lille > Candidater comme étudiant international ». Vous trouverez également une **version en anglais et en espagnol**.